



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

**Lettre des élu(e)s FSU du CT de l'UCA n°42
octobre 2022**

Conformément à leurs engagements, les élu(e)s FSU au Comité Technique de l'UCA vous adressent un compte-rendu de leurs interventions à la suite du Comité Technique qui s'est tenu le 10 octobre 2022.

1. Informations générales

Plan de sobriété énergétique. Non aux congés imposés à Noël !

L'UCA propose un plan en 3 temps :

Actions immédiates pour 2022-2023 :

- la période de chauffage sera réduite de novembre à avril (au lieu de octobre à mai)
- **l'UCA sera fermée 15 jours à Noël** : des dérogations sont possibles notamment pour les services qui ne peuvent pas s'interrompre, type animalerie. Pour les étudiants, la BU Santé et la BU Science seront ouvertes normalement pendant les vacances de Noël. **La FSU est contre ces congés imposés**, d'autant plus qu'une nouvelle semaine pourrait être imposée en février. Au total, 6 semaines de congés seraient imposées avec les 3 en août . Le Président propose de réduire la fermeture estivale, mais cela n'est pas pertinent d'ouvrir plus en cette période de forte baisse d'activité, notamment dans les scolarités. Le Président indique qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle qui n'a pas vocation à se reproduire l'année prochaine.
- baisser de 20 % les déplacements (surtout les déplacements nationaux et internationaux)
- Il n'y aura **pas de télétravail forcé** et pas de cours en visio à la place des cours en présentiels.
- les chauffages d'appoint seront tolérés, mais doivent être limités.

Actions pour 2024 : réduire de 10 % la facture énergétique :

- Isolation du manège à Carnot, du PAC et des bâtiments STAPS aux Cézeaux
- installation de panneaux photovoltaïques
- identifier les bâtiments moins occupés à partir de mars (fin des cours, étudiants en stage...) et regrouper l'activité dans les bâtiments les plus occupés.

Actions pour 2030 : Réfection des bâtiments

Refonte du RIFSEEP, primes des BIATSS

Depuis le début de l'année 2022, au moins 7 groupes de travail se sont tenus en vue de la refonte du régime indemnitaire des BIATSS. Le CT de décembre devra se prononcer sur les propositions de l'Administration..

La FSU a rappelé sans cesse son opposition à la mise en place de primes fonctionnelles et a **demandé une augmentation égale des primes pour tous les agents (C, B et A) d'au moins 30€ par mois**. Constatant que les projets de l'Administration aboutissaient à une redistribution des environ 600 000 euros supplémentaires favorisant majoritairement la catégorie A, la **FSU a défendu jusqu'au bout la nécessité d'une augmentation des catégories C et B en priorité**. Cette demande a été soutenue par les autres élus.

L'administration a alors accepté de revoir son projet pour augmenter les C et B d'au moins 20€ par mois.

Le projet actuel prévoit 2 niveaux de montants en C, 3 en B et 10 en A, correspondant à des niveaux de responsabilité ou fonctions, sans tenir compte des grades ou corps !

Nouvelles valeurs minimales en attente de validation :

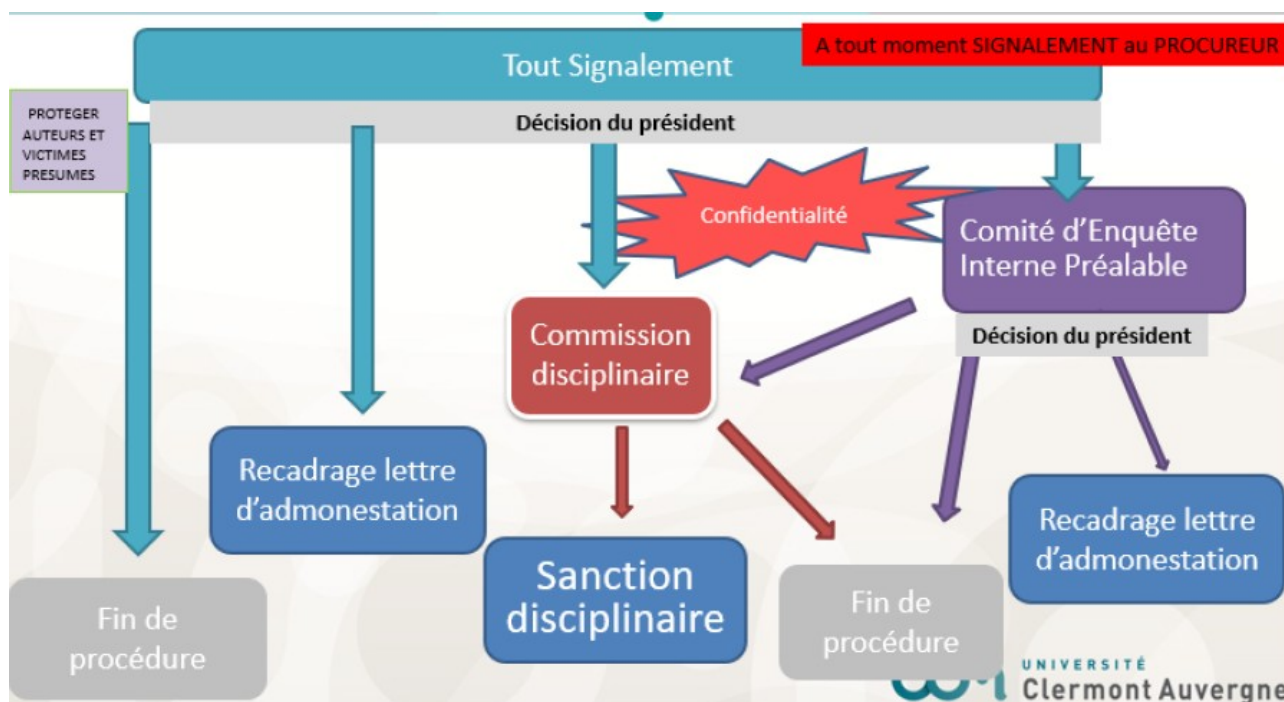
Corps	IFSE mensuelle
Conservateur Général	1500€
IGR / Conservateur	800€
Infirmier / Bibliothécaire / Attaché / IGE	530€
ASI	470€
Catégorie B	425€
Catégorie C	325€

Nous reviendrons en détail sur cette question au CT de décembre

2. Cellule d'écoute contre les Violences Sexistes ou Sexuelles (VSS)

La cellule Alex lutte contre les VSS au sein de l'UCA mais aussi en dehors (lors des soirées étudiantes par exemple).

Le président est informé de chaque signalement (cf schéma ci-dessous) et décide de la mise en place ou non d'une enquête interne, en fonction de la gravité des faits.



L'enquête permet de déterminer si une procédure disciplinaire doit être mise en place.

Durant l'enquête, l'administration reçoit séparément la victime, la personne mise en cause et les témoins pour établir les faits.

Les **commissions disciplinaires** sont les CPE (Commission Paritaire d'Établissement) pour les BIATSS, les CCP ANT (Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires) pour les contractuel(le)s et la commission disciplinaire pour les Enseignants-Chercheurs.

Parallèlement, une **procédure pénale** peut être faite auprès de la justice.
Les agents peuvent bénéficier d'une protection fonctionnelle, c'est-à-dire de la mise à disposition d'un avocat ou d'un suivi psychologique. La demande se fait auprès de la DAJI (Direction des Affaires Juridiques)

Bilan de la cellule d'écoute :

- 25 signalements/an, mais 50 en 2022.
- 3 enquêtes ont été conduites en tout.

Vote POUR à l'unanimité.

3. Campagne d'emploi

Cette campagne fait suite à trois années où un tiers des postes d'enseignant ont été gelés, au moment même où les effectifs étudiants augmentaient significativement, entraînant une hausse des heures complémentaires ou des recrutements de contractuels enseignants. Malgré la hausse du nombre de postes ouverts, nous ne pouvons donc pas nous réjouir d'une campagne qui ne répond pas aux besoins des composantes et services centraux, en particulier en ne rétablissant pas les postes gelés.

Voici les postes ouverts cette année : 117 postes en tout

16 postes de Professeur (PR)

35 postes de Maître de Conférence (MCF)

15 postes d'enseignant du second degré (SD)

Cela correspond à 66 postes titulaires dont 11 créations (ex ATER et CDD) : 6 MCF, 3 SD, 2 PR)

Il y aura 18 repyramidages de MCF en PR cette année, 10 l'an prochain, dans le cadre de la LPR (50 au total sur 5 ans).

43 postes de BIATSS dont 12 créations (5 A, 6 B, 1 C)

13 A

19 B

11 C

Il y aura des repyramidages de C en B et des concours PACTE ou BOE (pour les agents en situation de handicap). **La FSU rappelle que la quasi-totalité des agents administratifs font des tâches de la catégorie supérieure et que le repyramidage reste insuffisant.**

La FSU a défendu de nouveau le droit à la mutation vers l'UCA des BIATSS, regrettant les très faibles possibilités dans l'AENES (2 postes). Elle a contesté le fait qu'un poste vacant de magasinier soit ouvert pour la seconde année consécutive pour un recrutement direct. Notre demande d'ouverture de ce poste au mouvement national a été soutenue par tous les syndicats et a été acceptée par la Présidence.

Vote sur la campagne d'emploi :

5 abstentions (2 FO ; 3 FSU) et 5 pour (1CFDT et 4SNPTES)

4. Indicateurs de l'UCA

L'UCA développe un nouvel indicateur pour l'égalité professionnelle femme-homme :

« Décliner la politique UCA en matière d'inclusion, d'égalité et de diversité »

Cet indicateur vise à respecter une proportion entre le vivier de femmes dans l'UCA et la part de femmes promues ou recrutées.

Vote : 3 Absentions (2FO;3CFDT) ; 7 Pour (3 FSU, 4 SNPTES)

5. Questions diverses :

- Quelle est la **procédure de rupture conventionnelle, dispositif instauré par la loi dite de « modernisation de la FP », août 2019**

Il y a eu 8 ruptures conventionnelles à l'UCA (7 BIATSS et 1 enseignant-chercheur). La procédure est définie par le [décret 2019-1593](#) : l'agent envoie une lettre au Président de l'UCA, l'administration a un mois pour faire un entretien avec l'agent et lui envoyer un projet de convention. L'agent a ensuite un délai pour renvoyer et valider la convention. La rupture conventionnelle donne lieu à des indemnités et des allocations chômage.

Le SNASUB-FSU est contre ce dispositif qui vise à se débarrasser des fonctionnaires. Pour en savoir plus, lisez la [note du SNASUB-FSU sur la rupture conventionnelle](#).

- Le minimum de la grille de **rémunération de la catégorie B est passé de 352 à 356**, mais ce n'est pas encore le cas à l'UCA ?

L'administration attend les arrêtés de reclassement des titulaires pour leur verser l'augmentation avec effet rétroactif au 1^{er} septembre.

Pour les contractuels, l'augmentation sera faite sur la paie de novembre avec effet rétroactif au 1^{er} septembre.

- **Procédure de CDIisation des BIATSS**

19 personnes ont bénéficié d'une procédure de CDIisation en 2022. La campagne est en cours pour les CDIisation 2023. L'audition des candidats aura lieu en décembre. Les agents seront informés par le Président et devront présenter un rapport d'activité. La réponse sera donné fin décembre.

- **Télétravail contraint**

Le télétravail pour raison de santé ou pour contrainte professionnelle donne lui aussi lieu à une indemnité de 2€50 par jour.

- **Covid**

Rappel, les arrêts maladies liés à la COVID-19 ne donnent pas lieu à un jour de carence.

Vos élu(e)s FSU :

Eric Panthou
Bibliothécaire, BU Sciences
Élu FSU Comité Technique (titulaire)
Eric.panthou@uca.fr

Viviane Ravet
Enseignant-chercheur Biologie
Élue FSU Comité Technique (titulaire)
viviane.ravet@uca.fr

Claude Mazel
Enseignant-chercheur Institut d'informatique
Élu FSU Comité Technique (titulaire)
Secrétaire section science SNESUP UCA
mazel@isima.fr

Orianne Vye
Bibliothécaire, BU INSPE Chamalières
Élue FSU Comité Technique (suppléante)
Co-secrétaire académique SNASUB-FSU
orianne.vye@uca.fr

Karine Rance
Enseignant-chercheur CHEC
Elus FSU Comité Technique (suppléante)
Karine.rance@uca.fr